

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned duly authorized by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Montreal, this 14th day of July, 1984, in the English, French and Arabic languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Montréal, le 14ième jour de juillet 1984, chacun en langues française, anglaise et arabe, les trois versions faisant également foi.

FRANCIS FOX

*For the Government of Canada  
Pour le Gouvernement du Canada*

ABDELMADJID MEZIANE

*For the Government of the  
People's Democratic Republic of Algeria  
Pour le Gouvernement de la  
République Algérienne Démocratique  
et Populaire*